

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 23/06/2020	
Décision n° 2020-15		
Date de validation officielle : 23/06/2020	Objet : AVIS Liste d'espèces déterminantes au titre des ZNIEFF Mer Mammifères et Tortues	Vote ----- Présents : 17 Représentés : 15 ----- Votes autorisés : « 51 »
		Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au Vote : 2

Contexte de la demande

Laurent SOULIER, animateur du GT Mer et rapporteur du sujet, présente un diaporama.

La relance de l'inventaire des ZNIEFF Mer, à disjoindre de l'inventaire des ZNIEFF terrestre (ou continentale), s'est faite grâce à Vincent DORDAIN, chargé de mission de la DREAL N-A.

La première étape de l'inventaire vise à disposer de listes d'espèces déterminantes marines. De nombreuses réunions avec de nombreux partenaires (*cf.* diaporama) ont été menées autour d'un groupe de travail étendu et doté de nombreuses compétences du littoral N-A.

Cette première liste, coordonnée par L. SOULIER, constitue le début du travail et contient peu d'espèces, les mammifères marins et tortues marines.

D'autres listes sur le benthos, coordonné par P-G SAURIAU, et sur les oiseaux, coordination par I CASTEGE, sont en cours d'avancement.

Pour avancer sur la partie benthos, le groupe de travail va bénéficier d'une aide de la DREAL finançant un CDD sur un an qui sera basé à la Rochelle pour traiter espèces et habitats naturels des milieux meubles et rocheux.

A ce jour l'inventaire des ZNIEFF Mer n'est pas doté d'un secrétariat scientifique de l'inventaire (SSIM N-A). L'OAFS pourrait être pressenti, mais aucune décision n'a été prise.

Les principaux contributeurs identifiés (*cf.* diaporama) ont contribué aux sources des données :

- sur une période de près de 30 ans d'observations pour les mammifères marins (PELAGIS), les tortues marines (Centre de soins de la Rochelle), ERMMA,
- de campagnes scientifiques, souvent uniques et rarement récurrentes (DCSMM, OSPAR),
- de bibliographie.

La zone d'exploration correspond à la façade maritime Sud Atlantique (FSA) (= façade N-A)

Sur le plan méthodologique, l'une des principales questions est de pouvoir s'affranchir de la faiblesse des fréquences de campagne au large. Il est difficile de répondre positivement sur les bornes de fraîcheur attendues (données de moins de 15 ans selon le guide). Le groupe de travail s'est appuyé sur les campagnes récentes trop peu nombreuses. Il s'est donc affranchi de ces considérations de temps.

Une proximité avec les autres régions de façade, notamment le CSRPN Bretagne, a été recherchée, pour échanger et profiter de leurs expériences. Les degrés de libertés pris par le CSRPN B vis-à-vis du guide méthodologique, qui date de 2008, ont été relevés et utilisés. Si

l'on se réfère à la méthode nationale on relève :

Cinq (5) prérequis : l'indigénat, le niveau de description, l'occupation territoriale, la fréquence d'observation et le niveau d'anthropisation.

Et cinq (5) critères : C1 : l'importance, C2 : la rareté, C3 : la sensibilité, C4 : l'importance écologique, C5 : la valeur patrimoniale. Le guide en propose sept (7).

Ils servent à caractériser les espèces ayant vocation à être déterminantes. Cet ensemble est assez complexe à mettre en œuvre.

Il en résulte une liste produite et validée par l'ensemble des partenaires de la réflexion, dont les espèces ont fait l'objet d'au moins une observation sur la façade N-A. Cette liste contient les espèces inscrites dans la liste nationale.

Un tableau récapitule les espèces examinées, les critères employés et les espèces retenues comme déterminantes au titre des ZNIEFF Mer. 11 sont déterminantes strictes et 4 en liste complémentaire.

Les 4 espèces sont :

- le Phoque gris, si présent en Bretagne, il n'est pas représentatif sur la FSA ;
- le Dauphin de Risso, sa répartition dans la zone atlantique est méconnue ;
- l'Orque, assez fréquemment observé en second semestre d'année ;
- la Baleine des Basques, disparue fin XIX^e mais avec des retours restreints observés récemment.

Le Phoque Veau marin a été écarté, sa distribution se cantonnant sur la façade Manche mer du Nord.

Examen du CSRPN.

Durant la présentation et à son issue, les échanges ont porté :

- Sur la faiblesse des bornes de fraîcheur (15 ans) en regard des séries de données et du volume insuffisant d'observations pour certaines espèces. Une demande au MNHN est à faire pour connaître les possibilités d'évolution des bornes de fraîcheur (*N.B. : La note N°2 d'actualisation du guide méthodologique (2020) traite déjà de cette question et apporte certaines réponses*). Sur le domaine terrestre certains groupes taxonomiques mal connus ont récemment bénéficié d'un allongement à 24 ans (au lieu de 12) de la durée de validité des données.
- Sur les choix faits à propos de la Baleine des Basques (ajout) et du Phoque Veau marin (retrait) potentiellement contradictoires. La zone sud atlantique a constitué par le passé l'une des zones de reproduction de la Baleine des Basques, le Phoque Veau marin n'est jamais observé en FSA.
- Sur la cohérence entre les listes ED des ZNIEFF Terre et celle des ZNIEFF Mer. Il n'existe pas de cohérence requise puisque 2 guides méthodologiques (proches, mais différents) régissent chacun des 2 inventaires. Le besoin d'une mise en lien des 2 inventaires existe, et doit faire l'objet d'une mise à plat. Notamment pour se coordonner sur l'interface littorale. L'absence de SSIM n'est pas de nature à faciliter cette mise en cohérence immédiatement, mais elle fait partie des objectifs à poursuivre.
- Un échange sur les notions de terminologie et de concepts. Si la terminologie est semblable entre les 2 guides, les concepts le sont aussi mais présentent des différences s'articulant qui plus est avec la nature des jeux de données et leur insuffisance pour le domaine marin. Certaines notions autour de l'indigénat, l'autochtonie ou l'allochtonie, sont complexes à vérifier (Dauphin de RISSO, Phoque VM). Les notions de visiteuses ou de reproductrices sont difficiles à attester.
- Si les mammifères marins et les tortues marines posent au final peu de problèmes, les questions seront beaucoup plus sérieuses pour les espèces du benthos, ou mobiles, d'origine tropicale ou méditerranéenne.
- L'agenda des prochaines listes : PY SAURIAU (Univ. la Rochelle) travaille sur les algues, la liste pour le benthos serait à présenter fin 2021, début 2022.

Le président de séance propose de mettre au vote une décision favorable à la liste examinée d'espèces déterminantes au titre des ZNIEFF Mer de mammifères marins et tortues marines de

la FSA

Vote Pour : 30; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Ne participe pas au vote : 2.

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, réuni en assemblée plénière, formule une décision favorable à l'adoption des listes d'espèces déterminantes, au titre des ZNIEFF Mer, pour les mammifères marins et les tortues marines de la façade Sud Atlantique.

A Angoulême, le 23 juin 2020.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL